Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 556

Artikel: Les millions de l'épuration
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1022492

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Si les grands dépotoirs naturels ne tiennent pas le coup, il en est «a fortiori» de même pour les plus petits. Une rivière, un lac, une mer ne sont pas des réceptacles appropriés pour nos eaux usées. Il en découle de manière parfaitement claire que toute la politique d'assainissement poursuivie jusqu'ici est viciée au départ.
Il s'agit de retourner nos eaux usées, par petites quantités le plus possible, dans le sol. Il s'agit bien entendu de mettre en place les moyens qui permettront de réduire la quantité d'eau sale produite. Qu'on ne s'y trompe pas: ces moyens existent; ils ne demandent qu'à être testés, perfectionnés très rapidement (il semble heureusement que certains offices de la protection des eaux envisagent de s'y mettre).
Reste le nerf de la guerre. Aujourd'hui, les fonds publics — parce que c'est bien de cela dont nous avons besoin — manquent pour lutter contre la pollution à la source. Ce qu'on subventionne au niveau fédéral, ce sont les tuyaux et le béton qui assurent, à terme, la mort des écosystèmes aquatiques. La loi et le commerce veulent ça.

LA LOI ET LE BON SENS

Dans cette perspective, j'avais, à l'occasion, posé une question naïve à M. Marcel Blanc, responsable du Département des travaux publics du canton de Vaud: «Si le bon sens entre en conflit avec la législation, à quoi donnerons-nous la priorité?» Pas de réponse jusqu'ici; on peut le comprendre: M. Marcel Blanc a d'autres chats à fouetter. Mais là est bien le nœud du problème. Pour l'instant, l'application bornée de la loi ne répond pas au but que cette même législation poursuivait: la protection des eaux. L'application bornée de la loi favorise les affaires. Ces affaires se font sur le dos de l'environnement.

P. L.

ANNEXE

Les millions de l'épuration

Selon le bilan publié par l'Ovci, l'Office vaudois pour le développement du commerce et de l'industrie («Economie vaudoise 1979-1980» — case postale, 1002 Lausanne), au 1er janvier 1980, 108 stations d'épuration communales étaient en service dans le canton de Vaud, soit un «raccordement» de 87,3% de la population totale (par ailleurs un millier d'habitants traitaient leurs eaux usées «dans une mini-station mécano-biologique individuelle ou collective conforme aux dispositions légales actuelles»).
Le tableau fourni par l'Ovci à partir des indications du Service cantonal des eaux est extraordinairement révélateur des sommes consenties pour «assainir». En voici un petit extrait (les communes sont répertoriées par ordre alphabétique).

Stations d'épuration et communes	Nombre d'habitants actuellement rattachés	Capacité potentielle exprimée en nombre d'habitants	Date de la mise en service	Coût de la station d'épuration sans collecteurs d'amenée et d'évacuation Fr.	Communes raccordées
Cugy	1 100	1 000	1973	400 000.—	
Les Cullayes	240	1 200	1975	710 700.—	
Cully	3 220	5 000	1972	2 810 820.—	Epesses – Riex – Grandvaux
Dizy	119	315	1972	273 894.—	
Echallens	2 357	4 800	1975	3 161 308.—	Villars-le-Terroir – Poliez-le-Grand
Eclépens	600	1 600	1968	216 801.—	
Faoug	410	1 600	1970	622 111.—	
Forel-Lavaux village	400	720	1976	707 000.—	
Forel-Lavaux La Chercottaz	100	300	1972	90 000.—	
Founex	1 095	2 300	1969	800 000.—	Céligny (GE)
Froideville – Tioleire	700	500	1964	321 890.—	
Gilly	465	825	1973	282 040.—	
Gimel	929	1 500	1966	331 000.—	
Gingins	940	1 300	1973	405 904.—	Chéserex
Grandson	2 150	5 500	1968	1 399 360.—	Giez – Valeyres-sous-Montagny
Granges-près-Marnand	1 120	2 700	1976	1 382 000.—	Marnand
Gryon	690	5 000	1971	1 921 713.—	
La Sarraz	1 745	4 000	1972	1 001 123.—	Pompaples
Lausanne	209 190	330 000	1965	55 000 000.—	Ecublens – Epalinges – Chavannes – Cheseaux – Crissier – Jouxtens – Le Mont – Prilly – Pully – Renens – Saint-Sulpice – Villars-Sainte-Croix